

Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : facteurs de frein et éléments de soutien

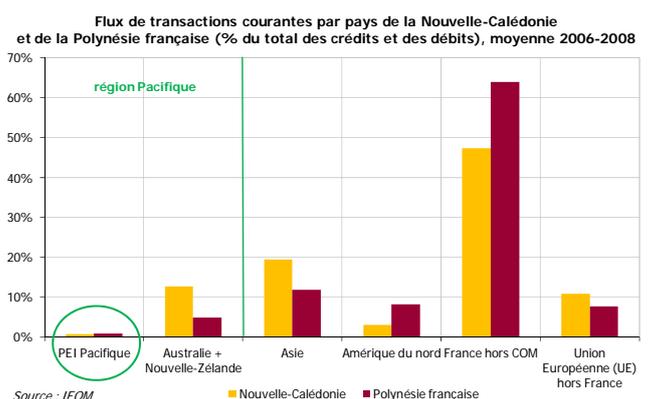
Cette note présente la synthèse d'une étude publiée dans les Notes de l'Institut d'émission¹ qui propose de modéliser les échanges bilatéraux calédoniens et polynésiens ainsi que ceux des autres petites économies insulaires du Pacifique à l'aide d'un modèle de gravité (voir encadré 2). Les résultats obtenus permettent d'en mettre en évidence les principaux déterminants et par là les facteurs de frein ou au contraire de soutien aux échanges intra-régionaux.

DES ECHANGES REGIONAUX RELATIVEMENT LIMITES AVEC LES PAYS ET TERRITOIRES DE LEUR « REGION »

Les échanges de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française avec **les autres petites économies insulaires (PEI) du Pacifique** (voir encadré 1 pour définition) sont très faibles, que cela soit en termes de biens, de services ou de flux financiers. Côté recettes comme côté dépenses, les flux de transactions courantes des deux collectivités françaises avec leurs « voisines » de petite taille représentent moins de 1 % du total de ces flux. Les flux financiers échangés avec ces économies, qui couvrent notamment les investissements directs étrangers (IDE)² et les investissements de portefeuille (IP)³, sont quant à eux quasiment inexistantes.

En outre, les échanges de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française avec les PEI du Pacifique se font en grande partie entre elles (et avec Wallis-et-Futuna). Le Vanuatu et Fidji ressortent néanmoins comme les autres petites économies voisines avec lesquelles les deux collectivités françaises échangent le plus. Les échanges de la Polynésie française avec les deux puissances régionales que sont **l'Australie et la Nouvelle-Zélande** sont également limités : environ 5 % des transactions courantes polynésiennes et 7 % des IDE. De même, ceux de la Nouvelle-Calédonie avec la Nouvelle-Zélande sont plutôt faibles (de l'ordre de 2 % côté transactions courantes et inférieurs à 1 % côté IDE). En revanche, l'Australie est pour la Nouvelle-Calédonie un fournisseur clé de services (plus du tiers des importations de services calédoniennes), dans les domaines des services de construction et des services aux entreprises (dans le cadre des projets métallurgiques), ainsi que des services touristiques (l'Australie représente la première destination touristique des résidents calédoniens, devant la métropole).

Les échanges de biens des autres petites économies insulaires avec leurs « voisines » de petite taille sont également plutôt réduits mais ressortent plus significatifs que ceux des deux collectivités françaises. En 2006-2007, ils représentaient ainsi environ 6 % de leurs échanges de biens totaux⁴. *A fortiori*, les échanges de marchandises de ces PEI avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande sont beaucoup plus conséquents : plus de 40 % côté importations et environ 25 % côté exportations.



¹ « Echanges régionaux de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française : identificateur des facteurs de frein et des éléments de soutien à l'aide d'un modèle de gravité ».

² Opérations effectuées par des investisseurs afin d'acquérir, d'accroître ou de liquider un intérêt durable dans une entreprise et de détenir (ou de liquider) une influence dans sa gestion ou la capacité de l'exercer.

³ Opérations « fermes » sur titres négociables entre résidents et non-résidents.

⁴ Chiffre calculé à partir des échanges de biens de Fidji, des îles Salomon, de Samoa, de Tonga et du Vanuatu, pour lesquels l'on dispose de données dans la base ComeTrade de l'ONU en 2006 et en 2007 et pouvant être considérés comme « proches » des collectivités françaises.

Encadré 1 : Qu'est-ce que la région Pacifique ?

La région Pacifique est composée d'environ **14 petites économies insulaires (PEI) indépendantes** (Fidji, Iles Salomon, Kiribati, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu et Vanuatu, tous membres du Commonwealth ; Iles Cook et Niue en libre association avec la Nouvelle-Zélande ; Iles Marshall, Micronésie et Palau en libre association avec les Etats-Unis – Compact of Free Association)⁵ ; de quelques **8 territoires rattachés à une « métropole »** (Guam, Iles Mariannes du nord, Samoa américaines rattachés aux Etats-Unis ; Norfolk rattaché à l'Australie ; Tokelau rattaché à la Nouvelle-Zélande ; Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna rattachés à la France)⁶ ; enfin, de **deux puissances régionales** (Australie et Nouvelle-Zélande)⁶.

Cette région est **essentiellement maritime** : la superficie terrestre des seuls 14 pays ACP représente de l'ordre de 540 000 km² (dont 80 % pour la seule Papouasie-Nouvelle-Guinée), alors même que leur zone économique exclusive⁷ est de l'ordre de 20 millions de km². Elle est en outre **faiblement peuplée** : elle totalise ainsi 35 millions d'habitants dont 21 millions en Australie, 4 millions en Nouvelle-Zélande et 6,5 millions en Papouasie-Nouvelle-Guinée. La population des seules PEI hors Papouasie-Nouvelle-Guinée n'atteint qu'environ 3 millions d'habitants. Elle est par ailleurs marquée par **de très fortes distances**, ce qui amène à relativiser la notion de « région ». La distance moyenne intra-Pacifique est ainsi de l'ordre de 3 300 km (pour comparaison, la distance qui sépare la France des autres pays de l'Union Européenne est de 835 km seulement). A fortiori, les pays et territoires du Pacifique sont très éloignés des grands centres économiques mondiaux : ils se situent à environ 11 000 km des Etats-Unis, 15 000 km de l'Union Européenne et 7 500 km de l'Asie. Enfin, cette région est caractérisée par **de fortes hétérogénéités** à la fois en termes de statut politique, de population et de niveau de développement économique. Ainsi, la zone Pacifique compte à la fois des Pays Moins Avancés (parmi lesquels les Iles Salomon, Kiribati, Tuvalu et le Vanuatu), des pays à revenu intermédiaire (dont les Iles Cook, Palau, Fidji, Tonga) et des pays ou territoires développés (notamment Australie, Nouvelle-Zélande, Guam, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française).

Population et PIB des principaux pays et territoires du Pacifique

	Population (1 000 hab.)	% total PEI	PIB (Ms USD)	% total PEI	PIB / tête (1 000 USD)
PEI indépendantes					
Fidji	844	9%	3 590	10%	4 253
Iles Cook	22	0%	207	1%	9 345
Iles Marshall	60	1%	158	0%	2 655
Iles Salomon	511	5%	645	2%	1 263
Kiribati	97	1%	137	0%	1 414
Micronésie (états fédérés)	110	1%	258	1%	2 334
Nauru	9	0%	20	0%	2 196
Niue	2	0%	13	0%	7 575
Palau	20	0%	181	1%	8 911
Papouasie-Nouvelle-Guinée	6 577	68%	8 239	23%	1 253
Samoa	179	2%	523	1%	2 926
Tonga	104	1%	278	1%	2 687
Tuvalu	10	0%	15	0%	1 564
Vanuatu	234	2%	590	2%	2 521
PEI rattachées à une métropole					
Guam	176	2%	4 280	12%	24 380
Iles Mariannes du Nord	85	1%	875	2%	10 248
Norfolk	2	0%	nd	nd	nd
Nouvelle-Calédonie	247	3%	8 979	25%	36 395
Polynésie française	266	3%	5 644	16%	21 244
Samoa américaines	66	1%	532	2%	8 048
Tokelau	1	0%	nd	nd	nd
Wallis et Futuna	13	0%	177	1%	13 189
Total PEI	9 634		35 341		3 668
Australie	21 432		1 015 217		47 370
Nouvelle Zélande	4 269		129 940		30 439
Total Pacifique	35 334		1 180 498		33 409

NB : l'année la plus récente disponible a été choisie (généralement 2008).

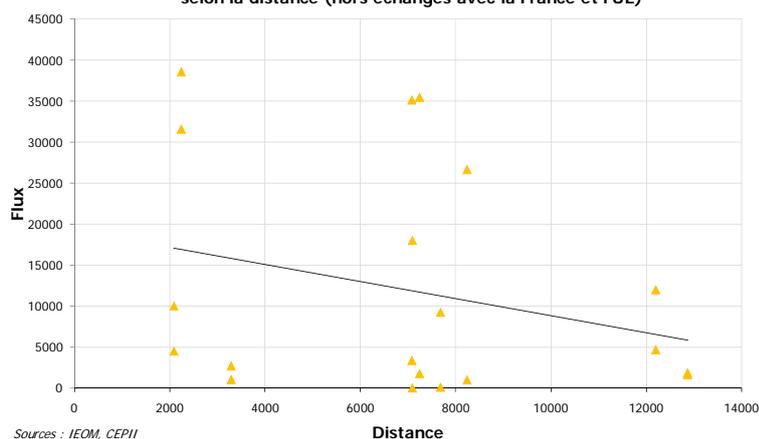
Source : Banque mondiale

UNE INFLUENCE AMBIGUË DES VARIABLES « GRAVITATIONNELLES » TRADITIONNELLES SUR LES ECHANGES INTRA-PACIFIQUE

Distance absolue, distance relative : des effets ambivalents

Selon nos estimations, **la distance absolue complique de façon générale les échanges des deux collectivités françaises, comme ceux des autres PEI**. Ainsi, quel que soit le type de flux (biens, services et IDE pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française), la sensibilité de leurs échanges à la distance absolue ressort relativement élevée par rapport aux résultats habituellement établis dans la littérature (proche ou supérieure à -1,5 qui constitue la fourchette haute selon Siroën, 2008⁸). Ce niveau relativement élevé tient probablement en partie à une sous-estimation de l'éloignement réel des PEI du Pacifique par la variable de distance physique. Cette variable est vraisemblablement un « proxy » imparfait des coûts de transport supportés par ces économies, relativement en dehors des grands circuits internationaux, constituées pour partie d'archipels (induisant des ruptures de charges)⁹ et ne disposant pas toujours d'infrastructures suffisantes⁹. Néanmoins, comme signalé par Trotignon (2009)¹⁰ et confirmé par nos estimations, **l'éloignement du Pacifique vis-à-vis des grands centres économiques mondiaux vient au contraire dans le même temps soutenir**

Echanges de biens et services de la Nouvelle-Calédonie par pays selon la distance (hors échanges avec la France et l'UE)



Sources : IEOM, CEPII

⁵ Ces 14 pays sont également liés à l'Union Européenne par les accords de Cotonou (accords Afrique Caraïbes Pacifique ou ACP).

⁶ Dans l'étude, certains pays ou territoires ont du d'emblée être écartés en raison d'un manque de données. C'est le cas en particulier d'Hawaï.

⁷ Il s'agit de la zone maritime sur laquelle ces pays exercent leur souveraineté.

⁸ « Les modèles de gravité dans l'analyse empirique du commerce international », *cours de Master 2 de l'Université Paris-Dauphine*.

⁹ Poirine (2007, « Eloignement, insularité et compétitivité dans les petites économies d'outre-mer », *Document de travail de l'AFD*, novembre). Disdier et Head (2008, « The puzzling persistence of the distance effect on bilateral trade », *The Review of Economics and Statistics*, vol. 90 (1)).

¹⁰ « L'intégration régionale favorise-t-elle la multilatéralisation des échanges ? Un modèle de gravité en données de panel », *Revue Française d'Economie*, XXIII, 3.

les échanges intra-zone. On s'attend ainsi à ce que la Polynésie française et les Samoa américaines par exemple échangent davantage, compte tenu de la distance qui les sépare du reste du Monde (distance relative), que l'Autriche et le Portugal, dont l'éloignement géographique est pourtant similaire.

Distance pondérée par le PIB

Pays partenaires	Nouvelle-Calédonie	rapport / Pacifique	Polynésie française	rapport / Pacifique
Pacifique	2 241	1	6 255	1
Asie	7 565	3	10 493	2
Amérique du nord	12 262	5	8 462	1,4
Union Européenne	16 464	7	15 909	3

Sources : CEPII, Banque mondiale, calculs IEOM

Les échanges de biens de la Polynésie française, isolée géographiquement au sein même de la région Pacifique, ressortent moins sensibles à la distance que ceux de la Nouvelle-Calédonie et des autres PEI du Pacifique. En effet, la distance qui sépare la Polynésie française de ses « voisines » n'est pas significativement inférieure à celle qui la sépare de certaines autres régions du Monde (Amérique du Nord, Asie).

Les échanges de services des deux collectivités françaises seraient le plus négativement impactés par la distance. Pour ce type de flux immatériels, la distance ne mesure pas *stricto sensu* des coûts de transport, mais recouvre différents « coûts de transfert » : coûts culturels, la proximité géographique favorisant la proximité culturelle, par exemple au travers d'une langue commune ; coûts informationnels, la distance étant source d'asymétries d'information, « masquant » certaines opportunités (susceptibles d'être particulièrement prégnants dans la région Pacifique où l'accès aux technologies d'information et de communication reste insuffisant) ; coûts d'opportunité du temps de transport dans le secteur du tourisme.

Taille et niveau de développement économique : freins aux échanges avec les PEI du Pacifique, soutiens à ceux avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande

Les petites économies insulaires du Pacifique, qui combinent à la fois, à quelques exceptions près (Fidji, Guam par exemple), petite taille et niveau de développement économique limité, sont, selon ces critères, peu enclines à être des partenaires commerciaux ou financiers clés de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française. A l'opposé, **un potentiel d'échanges conséquents avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande existe de ce point de vue, en particulier en termes d'IDE.** La localisation géographique des flux d'IDE ressort ainsi très sensible au niveau de PIB par tête des pays partenaires, notamment garant de la qualité des institutions (politiques, droit des affaires), des infrastructures et de la main-d'œuvre, qui constitue un facteur clé pour ce type d'investissement de moyen-long terme.

Coefficients estimés - Nouvelle-Calédonie et Polynésie française (2006-2008)

Variables explicatives	Biens	Services	IDE
Distance (absolue)	-1,4	-2,1	-1,4
Population (pays partenaire)	1,1	0,8	0,5
PIB / tête (pays partenaire)	1,3	1,9	1,8
Métropole	3,5	5,4	4,9
PTOM	1,0	2,2	2,7
COM	1,1	2,3	ns
Langue commune	ns	3,5	4,0

Source : IEOM

Encadré 2 : Données utilisées et méthode d'estimation

Les données relatives aux **échanges (bilatéraux) économiques et financiers de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française** proviennent des balances des paiements établies chaque année par l'IEOM. Elles ont subi différents retraitements et couvrent généralement la période 2006-2008. Les données relatives aux **échanges de biens des autres petites économies insulaires du Pacifique** sont issues de la base ComTrade de l'ONU (sur la période 1999-2008) et ont fait, pour les estimations économétriques, l'objet d'une correction des flux miroirs. Les variables de **distance** utilisées proviennent de la base Distance du CEPII. Enfin, les données de **PIB** et de **population** ont été mobilisées à partir de la base World Development Indicators de la Banque Mondiale. Lorsque cela a été nécessaire, elles ont été complétées par des données locales (accessibles via le secrétariat de la Communauté du Pacifique – Pacific Regional Information System).

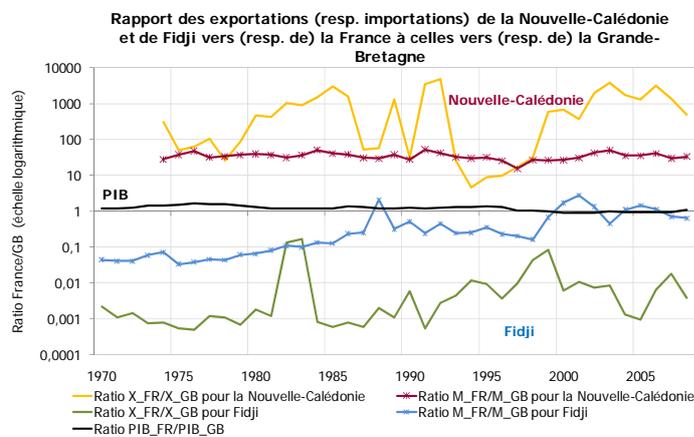
Les échanges bilatéraux des deux collectivités françaises comme ceux des autres PEI ont été modélisés à l'aide d'un **modèle de gravité**, qui constitue la référence en économie internationale pour expliquer ce type de flux. Il présente l'avantage d'être à la fois empiriquement robuste, théoriquement fondé et relativement « universel » (i.e. adaptable à différents types d'échanges). Selon ce modèle, les échanges bilatéraux sont positivement liés à la taille de chacun des partenaires, appréhendée par le PIB, et négativement affectés par le niveau des « coûts de transfert », mesurés par la distance. Cette version de base du modèle est généralement augmentée d'autres variables (distance relative, indicatrices métropole, langue commune, blocs commerciaux, etc.).

UNE FAIBLE PARTICIPATION AUX ACCORDS REGIONAUX QUI PESE SUR LES ECHANGES INTRA-ZONE DES COLLECTIVITES FRANÇAISES

La relative faiblesse du flux de commerce des deux collectivités françaises avec les pays et territoires de leur région et *a contrario* l'importance de leurs échanges avec l'Union Européenne (même hors France) traduit, au-delà de l'influence des variables gravitationnelles standards (distance, PIB), le rôle clé joué par les « accords de coopération ». Ainsi, **la seule « norme gravitaire » justifierait des échanges de biens de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française avec la seule métropole française environ 30 fois inférieurs aux flux réellement observés et plus de 200 fois inférieurs s'agissant**

des échanges de services¹¹. Via leur statut de collectivité française et de PTOM (Pays et Territoires d'Outre-mer¹²), la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française sont de fait davantage intégrées avec l'Union Européenne qu'avec les pays de leur région¹³. Elles exhibent ainsi une protection tarifaire et non-tarifaire relativement soutenue vis-à-vis des autres pays de la zone et se situent largement en dehors des principaux accords commerciaux régionaux en vigueur (South Pacific Regional Trade and Economic Cooperation Agreement (SPARTECA) avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande, Pacific Island Countries Trade Agreement (PICTA) en cours d'application avec les principales autres petites économies insulaires, Melanesian Spearhead Group (MSG) s'agissant de la Nouvelle-Calédonie, voir encadré 3).

A contrario, un effet positif significatif des accords SPARTECA et MSG sur les échanges de biens des petites économies insulaires du Pacifique peut être mis en évidence, tandis que leurs liens avec leur ancienne « métropole » (européenne) semblent s'être érodés. Ainsi, un effet propre à l'appartenance passée à une métropole européenne (dans le cas de Fidji, Kiribati, des Iles Salomon, Tonga, Tuvalu et du Vanuatu) ne peut être isolé (distinct d'un effet langue commune), ce qui traduit probablement l'érosion des liens coloniaux après les indépendances, accélérée par l'éloignement géographique. Pour illustration, la « prime métropole » (vis-à-vis du Royaume-Uni) a quasiment disparu s'agissant des importations de Fidji (alors qu'elle atteignait un facteur de 30 au milieu des années 1970, proche du niveau actuel estimé pour la Nouvelle-Calédonie vis-à-vis de la France métropolitaine).



Coefficients estimés - échanges de biens (1999-2008)

Variables explicatives	Nouvelle-Calédonie	Polynésie française	PEI du Pacifique
Distance (absolue)	-2,0	-1,4	-2,1
Population (pays partenaire)	1,2	1,0	1,0
PIB / tête (pays partenaire)	1,1	1,2	0,9
(Ancienne / actuelle) Métropole	4,9	3,9	ns
PTOM / ACP	2,3	1,3	1,4
COM	2,6	1,2	-
Langue commune	0,9	ns	1,4
SPARTECA	-	-	1,3
MSG	-	-	0,7

Sources : ONU, calculs IEOM

Encadré 3 : Un renouveau du processus d'intégration régionale au sein du Pacifique depuis le début des années 2000

Plusieurs initiatives ont récemment relancé la coopération régionale au sein du Pacifique : l'accord-cadre PACER (Pacific Agreement on Closer Economic Relations) signé en 2001 entre les principales petites économies insulaires ainsi que l'Australie et la Nouvelle-Zélande et, sous ses auspices, l'accord PICTA signé en 2002 entre 12 petites économies insulaires, qui prévoit la libéralisation progressive du commerce de marchandises. Dès 2009, des négociations ont été par ailleurs engagées pour étendre l'accord PICTA à l'Australie et à la Nouvelle-Zélande (« PACER plus »). Ces initiatives tranchent avec l'approche jusqu'alors adoptée, en associant une grande partie des pays du Pacifique (contre des initiatives plus ciblées par le passé comme l'accord MSG par exemple) et en favorisant le libre-échange (contre des accords préférentiels non-réciproques auparavant privilégiés comme l'accord SPARTECA par exemple).

La coopération régionale dans la zone Pacifique est aussi encouragée par l'Union Européenne (UE) via les Accords de Partenariat Economique (APE) en cours de négociations depuis 2002 (qui devraient succéder au régime de Lomé). Ces accords visent, de façon générale, à favoriser le libre-échange entre l'Union Européenne et les pays ACP, regroupés au sein de blocs régionaux. Plusieurs éléments sont toutefois venus freiner ces négociations et en 2009, seul un APE intérimaire avec la Papouasie-Nouvelle-Guinée et Fidji a pu être conclu.

La Nouvelle-Calédonie et la Polynésie française, qui se situent largement en dehors de ces initiatives, marquent toutefois un intérêt accru pour leur environnement régional. En outre, dans le cadre de l'autonomisation croissante des deux territoires, les gouvernements locaux sont désormais habilités à négocier directement des accords régionaux. Les deux collectivités sont ainsi devenues membres associés du Forum des Iles du Pacifique en 2006 et ont engagé des négociations pour une éventuelle adhésion au PICTA en 2005.

¹¹ A noter que cette « prime métropole » se double d'une prime PTOM (voir *infra*) et d'une prime COM.

¹² Ce statut définit l'accord d'association les liant à l'Union Européenne (régime proche mais plus avantageux que les accords ACP).

¹³ Cette relation étroite revêt différents aspects en particulier institutionnels (compétences dévolues à -ou partagées avec- l'Etat métropolitain, cadre réglementaire partagé), culturels (même langue), financiers (importance des « versements » publics notamment), commerciaux (régime commercial très préférentiel avec l'Union Européenne) et monétaires (appartenance à la même zone monétaire).